

Réduire ses factures énergétiques

Publié le 19 juillet 2023



Depuis le début de l'année 2023, la **facture énergétique** des ménages **a augmenté en moyenne de 30 %**. Dans ce contexte, la Région Île-de-France et l'Union européenne lancent Coup de pouce énergie, une **aide ponctuelle de 250 €** pour aider les foyers franciliens les plus vulnérables à faire face à cette augmentation.

Qui peut bénéficier de l'aide ?

L'aide s'adresse aux **ménages dont le revenu fiscal est inférieur ou égal à 60 % du salaire médian annuel**, soit par exemple 14,802 euros pour une personne seule ou 35,525 euros pour un couple avec 3 enfants.

Comment bénéficier de l'aide ?

Pour vérifier son éligibilité et demander l'aide, **rendez-vous [sur le site de la Région Île-de-France](https://www.iledefrance.fr)**.

Lien utile

[Plus d'infos](#) www.iledefrance.fr



Sur le même sujet

Bons énergie

Aides financières